*Gerry Weirich, Commission tarifaire, Médecins de famille Suisse*

# 16 millions de francs...

C'est le coût annuel des indemnités de dérangement pour les visites à domicile (IDV). Il s'agissait pour nous médecins de famille d'un dédommagement partiel pour les coûts supplémentaires engendrés par une visite à domicile, en-dehors des frais directs qu'elle occasionne.

Nous avons utilisé l'IDV avec parcimonie, comme le montre bien la différence entre ce montant et les 27 millions de francs qui avaient été calculés au moment de l'introduction de cette position.

Cela n'a pas empêché sa remise en question indigne, année après année, depuis son introduction. Nous médecins de famille avons bien compris le message: ce n'est ni plus ni moins du mépris pour notre travail.

Ceci pourrait avoir des conséquences extrêmement malheureuses pour le système de santé: les médecins de famille sont parfaitement capables de calculer, même s'ils ont conservé dans leur immense majorité une dose d'idéalisme suffisante pour ne pas voir dans leur calculette leur instrument de travail le plus important. Une prestation qui n'entraîne que des pertes ne sera offerte que de plus en plus rarement. Or, pour nos patients, les visites à domicile sont extrêmement précieuses. Pour nombre d'entre eux, la visite du médecin est même la condition nécessaire pour qu'ils puissent encore vivre à la maison. Pour les caisses, les cantons et les communes, les visites à domicile représentent aussi des économies considérables si on les compare aux coûts engendrés par une hospitalisation ou l'institutionnalisation dans un EMS. Bref: chacun sait très bien que les visites à domicile sont un élément important de la couverture médicale de la population.

Et pourtant: cette année encore, les assureurs ont voulu nous priver de la poursuite de cette rémunération: l'IDV ne figurait en effet plus dans la version 1.08 du Tarmed.

## Une intervention de MFS auprès du CF Berset qui a porté ses fruits

Que s'est-il passé cette année? Notre association des «Médecins de famille Suisse» s'est établie comme un interlocuteur fort dans le système de santé de notre pays. Les membres du comité et les délégations ont cherché à entrer en contact avec le monde politique, l'administration et les médias. Nous avons su montrer avec notre initiative «OUI à la médecine de famille» que la population nous soutient. Il n'est donc pas resté inaperçu que nous ne nous sommes pas tus cette fois-ci. «Médecins de famille Suisse» a demandé au Conseil fédéral de ne pas donner son aval à la version 1.08 du Tarmed, car l'une de nos revendications essentielles, soit la rémunération de la visite à domicile, n'y était pas réglée à satisfaction. Le conseiller fédéral Alain Berset s'est avéré être un politicien ouvert à une argumentation objective. Il a demandé aux partenaires tarifaires de présenter une solution dans un délai raisonnable.

Santésuisse a maintenant fait une proposition: en guise de remplacement de l'IVD, relèvement de la position de base de la visite 00.0060 de 9.57 à 24.89 TP. Cela signifie que les visites à domicile courantes de jour seront moins bien rémunérées qu'avec l'IVD (40 TP). En revanche, il sera désormais possible de combiner la position de base avec les suppléments pour dérangement d'urgence et des utilisations multiples en cas de visites en série. Le volume global calculé conjointement par santésuisse et par la FMH serait alors identique à celui sous l'ancien régime de l'IVD. Par rapport à la version Tarmed 1.07, il n'en résulterait par conséquent pas de péjoration (mais pas non plus d'amélioration contrairement aux allégations de santésuisse) de notre statut. Il s'agit d'une solution nettement meilleure que ce que prévoyait la version 1.08 précédente du Tarmed, de laquelle l'IVD avait purement et simplement disparu. «Médecins de famille Suisse» a dès lors décidé d'accepter cette proposition comme un premier pas dans la bonne direction. Notre véritable objectif reste néanmoins l'obtention d'une amélioration réelle de la situation des médecins de famille. Nous ne nous contenterons pas de défendre péniblement un statu quo parfaitement insatisfaisant.

## Conclusion

Notre association «Médecins de famille Suisse» a acquis une position d'interlocuteur à prendre au sérieux. Nous n'atteindrons cependant nos objectifs qu'avec tous les partenaires du système de santé. Il s'agit évidemment en première ligne de nos patients, mais aussi du monde politique. Le Parlement doit savoir que la médecine de famille est un facteur important et un facteur d'économie dans le système de santé. Nous ne devons en aucun cas considérer ce fait comme connu. Nous avons besoin d'un conseiller fédéral prêt à nous écouter. Et nous savons très bien, suite aux expériences faites avec les prédécesseurs d'A. Berset, que cela non plus ne va pas de soi. La FMH reste elle aussi un partenaire important. Nous priver de ses compétences reviendrait à opérer dans le vide.

Et oui, les assureurs sont eux aussi nos partenaires. Le fait que santésuisse diffuse un communiqué de presse au tout dernier moment et sans en informer personne au préalable pour présenter sa proposition et se poser comme le sauveteur de la médecine de famille ne nous amuse évidemment pas beaucoup. Mais pourquoi irions-nous bouder dans notre coin? Nous n'allons pas fermer la porte aux solutions constructives.

Nous médecins de famille formons un ensemble hétérogène. Sur certains points nos avis divergent, mais dans de nombreuses questions essentielles nous défendons les mêmes intérêts. Nos partenaires tarifaires ont eux aussi des intérêts à défendre. Le but doit être de relier ces intérêts parfois divergents, de manière à ce que le système de santé puisse remplir sa mission auprès de la population suisse: garantir un accès optimal aux soins médicaux à chaque citoyen. Cet objectif a de la valeur et donc un prix.

Il a été démontré en de maintes occasions que la médecine de famille est précieuse pour notre population. Elle doit être au juste prix et non à bon marché.